



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

SOUS-COMITÉ DE L'ÉLEVAGE

Première session

16-18 mars 2022

**Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage
du Comité de l'agriculture**

Résumé

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a créé le Sous-Comité de l'élevage, création que la Conférence a approuvée à sa quarante-deuxième session¹. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité, entre autres choses, «élabore un programme pluriannuel pour la conduite de ses travaux qu'il soumet à l'examen et à l'approbation du Comité [de l'agriculture]»².

Le présent document contient le projet de programme de travail pluriannuel du Sous-Comité, pour examen par celui-ci. Ce programme de travail a pour objet de guider les activités du Sous-Comité pour la période 2022-2025. Décrivant les principaux domaines de travail proposés pour le Sous-Comité, il devrait être revu et actualisé à la prochaine session de ce dernier.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner:

Le Sous-Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à réviser le projet de programme de travail pluriannuel pour 2022-2025, pour examen et approbation par le Comité de l'agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Badi Besbes

Fonctionnaire principal spécialiste de la production animale

Division de la production et de la santé animales (NSA)

Tél.: +39 06570 53406

¹ C 2021/REP, paragraphe 47.

² C/2021/21, paragraphe 21 et annexe E.

PROJET

Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage (2022-2025)

I. Introduction

1. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture (le Comité) a créé le Sous-Comité de l'élevage (le Sous-Comité) en tant qu'espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de conseiller le Comité et, par son intermédiaire, le Conseil et la Conférence de la FAO, au sujet des programmes techniques et des initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à l'atténuation de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à des moyens d'existence durables et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030³. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité, entre autres choses, «élabore un programme pluriannuel pour la conduite de ses travaux qu'il soumet à l'examen et à l'approbation du Comité [de l'agriculture]⁴».

2. Le présent programme de travail pluriannuel recense les principales questions et priorités en matière d'élevage sur lesquelles le Sous-Comité travaillera au cours de la période 2022-2025. Il est un outil essentiel pour la planification des travaux et des sessions à venir du Sous-Comité.

II. Principales questions et priorités liées à l'élevage intéressant le Sous-Comité

3. Dans le monde, plus de 800 millions de personnes souffrent de faim chronique, et des milliards d'autres sont face à d'autres formes de malnutrition. Les pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 2 (Faim zéro)⁵. À densité élevée de nutriments, les aliments provenant d'animaux terrestres apportent de l'énergie et de nombreux nutriments essentiels tels que les protéines, les acides gras et les micronutriments⁶. À l'échelle mondiale, les produits alimentaires de l'élevage représentent 33 pour cent des apports en protéines et 17 pour cent des apports caloriques de l'alimentation, mais cette contribution n'est pas répartie équitablement entre les régions. Les espèces et races animales sont adaptées aux environnements les plus divers, et le secteur de l'élevage peut donc contribuer sensiblement à l'éradication de la faim et de la malnutrition, y compris dans des zones qui ne sont pas favorables à la production végétale.

4. Un dixième de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté. Cette proportion s'était réduite ces dernières années⁷, mais le nombre de personnes touchées par la pauvreté a de nouveau augmenté en raison de la pandémie de covid-19⁸. L'élevage contribue à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois: à l'échelle mondiale, plus d'un milliard de personnes en dépendent pour leur subsistance. Les petits éleveurs et les éleveurs pastoraux représentent une grande partie des éleveurs. Mais ils ont un faible pouvoir de négociation sur les marchés des intrants ou des extrants, et ont peu

³ C/2021/21, paragraphe 19.

⁴ C/2021/21, paragraphe 21 et annexe E.

⁵ FAO. 2021. *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2021: Rapport sur les indicateurs qui relèvent de la responsabilité de la FAO*. Rome. 157 p. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/sdg-progress-report/2021/fr/>).

⁶ FAO. 2018. *World Livestock: Transforming the livestock sector through the Sustainable Development Goals*. Rome. 220 p. (disponible (en anglais) à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.4060/ca1201en>).

⁷ Organisation des Nations Unies. 2019. *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019*. New York. (Disponible à l'adresse suivante: https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf).

⁸ <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/laugmentation-de-la-pauvrete-et-le-creusement-des-inegalites-sont-les-autres-sequelles-de-la>.

accès aux régimes de protection sociale. Nombre de ces petits producteurs sont des femmes, qui ont souvent plus de mal à accéder aux ressources naturelles et aux ressources de production, au crédit, à l'information et aux marchés. On constate également une diminution du nombre de jeunes actifs dans l'agriculture.

5. Les zoonoses font peser un lourd fardeau sur la santé humaine, de 2,7 millions de décès par an environ. En outre, les maladies perturbent la participation des pays au commerce international. L'usage inapproprié et abusif d'antimicrobiens dans la production animale contribue à faire progresser la résistance à ces produits. Les résidus de médicaments vétérinaires et autres sont éliminés dans l'environnement, ce qui contamine le sol et l'eau. Les pratiques visant à accroître la rentabilité à court terme de la production animale peuvent altérer le bien-être des animaux et avoir une incidence sur leur immunité et leur productivité. Pour régler ces problèmes, il est essentiel que les spécialistes de la production et de la santé animales, les fonctionnaires de la santé publique et le secteur privé collaborent dans le cadre de l'approche «Une seule santé».

6. Les animaux d'élevage sont les plus gros utilisateurs de terres agricoles et consomment environ un tiers de la production céréalière mondiale. Dans certaines régions, c'est la demande fourragère qui détermine l'expansion des terres arables au détriment de la forêt. Les animaux d'élevage contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (14,5 pour cent des émissions anthropiques totales⁹) et utilisent de grandes quantités d'eau douce dans le monde. On déplore un appauvrissement continu de la diversité génétique des animaux d'élevage¹⁰. Néanmoins, il est possible d'atténuer les effets négatifs de l'élevage sur l'environnement et d'améliorer la prestation des services écosystémiques en adoptant des solutions fondées sur la nature, des pratiques optimales et des innovations. L'élevage est un élément clé des solutions à trouver dans l'agriculture face au changement climatique, et il peut contribuer à la conservation de la biodiversité et à d'importantes fonctions des écosystèmes.

III. Rôle du programme de travail pluriannuel comme outil de planification pour le Sous-Comité

7. Le programme de travail pluriannuel aidera le Sous-Comité à planifier ses activités de sorte à fournir les produits convenus, à atteindre ses objectifs et à s'acquitter de son mandat. Il aidera le secrétariat à définir ses priorités, permettra de recenser les possibilités de coopération avec les partenaires et contribuera à la mobilisation de ressources.

8. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité prête conseil au Comité sur des questions techniques et sur les politiques qui ont trait à l'élevage et sur les activités que la FAO devrait mener dans le domaine de l'élevage. Le terme «élevage» s'entend de l'utilisation qui est faite de l'ensemble des animaux terrestres à des fins alimentaires et agricoles¹¹.

9. Suivant l'avis du Bureau du Comité, la proposition de programme de travail pluriannuel porte sur quatre ans, et est régulièrement révisée et modifiée si nécessaire.

⁹ Gerber, P.J., Steinfeld, H., Henderson, B., Mottet, A., Opio, C., Dijkman, J., Falcucci, A. *et al.* 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. Rome, FAO. 148 p. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/i3437f/i3437f.pdf>).

¹⁰ FAO. 2015. *The second report on the state of the world's animal genetic resources for food and agriculture*. Rome. 606 p. (disponible (en anglais) à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e.pdf>, résumé en français disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/i5077f/i5077f.pdf>).

¹¹ C/2021/21, paragraphe 21 et annexe E.

IV. Principaux thèmes et résultats du programme de travail pluriannuel du Sous-Comité

10. La FAO vise à optimiser la contribution du secteur de l'élevage à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le programme de travail pluriannuel contribue au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui soutient la transformation vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, et s'inscrit dans trois grands domaines thématiques:

- des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une croissance économique inclusive;
- la santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»;
- l'utilisation des ressources naturelles, le changement climatique et la biodiversité.

11. Ces domaines thématiques ont été présentés à la vingt-septième session du Comité dans le document COAG/2020/5¹² et ont balisé l'ordre du jour de la première session du Sous-Comité. Les travaux y afférents ont été lancés en 2021 et se poursuivront au cours de la période 2022-2025.

A. Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une croissance économique inclusive

12. À sa vingt-septième session, le Comité a demandé à la FAO de réaliser une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants, de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes alimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine¹³.

13. Cette évaluation portera sur toutes les grandes sources d'aliments d'origine animale provenant d'espèces terrestres (mammifères, oiseaux, insectes) importantes aux niveaux régional ou mondial, et de tous les systèmes d'élevage. Elle s'inscrira dans une approche à l'échelle des systèmes agroalimentaires, en vue d'apporter aux décideurs des orientations équilibrées et globales et de soutenir la transformation durable du secteur de l'élevage pour contribuer au mieux à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. Il est prévu de réaliser cette évaluation entre 2021 et 2024, en élaborant quatre documents intitulés en interne comme suit: 1) contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition et une meilleure santé – vue d'ensemble factuelle et stratégique des connaissances et des lacunes; 2) facteurs qui déterminent l'offre, la demande et la consommation des aliments provenant d'animaux terrestres – analyse historique et prospective; 3) contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et aux systèmes agroalimentaires durables – avantages, synergies et compromis; 4) pistes pour modifier durablement le secteur de l'élevage par des changements progressifs ou transformateurs afin de mieux contribuer à la sécurité alimentaire, à une alimentation saine et à la nutrition. Le premier document est achevé et a été présenté à la première session du Sous-Comité. Les documents 2, 3 et 4 sont prévus pour les futures sessions, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles. Un document de synthèse sera ensuite élaboré.

15. Les systèmes de production animale à petite échelle et leurs chaînes de valeur servent de moteur économique et social; ils assurent la sécurité alimentaire et la nutrition, créent des emplois et sont à l'origine d'autres effets multiplicateurs pour les économies locales. Pourtant, les petits producteurs sont face à certaines difficultés, par exemple un accès insuffisant aux ressources productives et naturelles, aux services, à l'information, aux technologies et aux innovations, ce qui entrave leur productivité.

¹² Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/nd382fr/ND382FR.pdf>.

¹³ C/2021/21, paragraphe 14.

16. Le Comité a demandé à la FAO de rédiger un document technique sur les bonnes pratiques, à partir de données scientifiques fiables et compte tenu, notamment, des recommandations pertinentes adoptées en la matière par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa quarante-troisième session¹⁴, en tant qu'éléments de base pour de possibles négociations menées par les Membres sur des directives d'application volontaire visant à améliorer la productivité des petits éleveurs¹⁵.

17. Le document COAG:LI/2022/3 intitulé *Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs* a été soumis à la première session du Sous-Comité. Il traite des caractéristiques et de l'importance des systèmes de production à petite échelle, des difficultés que les petits producteurs rencontrent et des pistes d'amélioration de la productivité de ces systèmes. L'élaboration d'un instrument international visant à orienter le dialogue, les stratégies et les actions pour améliorer la productivité des petits éleveurs nécessite un processus inclusif, participatif et mondial. Cet instrument pourrait être un autre résultat de ce grand domaine de travail du Sous-Comité.

B. La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»

18. La FAO travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement à la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé», qui vise à traiter de manière globale les menaces de maladies qui se présentent à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement.

19. Au titre de ce domaine de travail, le Sous-Comité surveillera l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de l'approche de biosécurité dans le secteur de l'élevage. Cet axe de travail inclura l'établissement de rapports périodiques sur le soutien que la FAO apporte aux Membres s'agissant de mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité et de renforcer les cadres nationaux d'alerte précoce dans le contexte de l'approche «Une seule santé». Pour plus d'informations, voir le document COAG:LI/2022/5, intitulé *Renforcer les capacités de coordination nationales pour gérer les risques de maladies animales et de zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»*.

20. À sa vingt-septième session, le Comité a souligné l'importance de la responsabilité partagée de la FAO dans la promotion d'une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Il a en outre encouragé la FAO à étudier la possibilité de recourir à d'autres ingrédients pour remplacer les antimicrobiens utilisés comme activateurs de croissance¹⁶.

21. Le document COAG:LI/2022/7 intitulé *Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens* a été présenté à la première session du Sous-Comité. Il donne une vue d'ensemble de l'utilisation des activateurs de croissance antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et des conséquences qui en découlent, et présente les pratiques d'alimentation propres à réduire ou à remplacer ces activateurs de croissance, ainsi que les conditions à respecter et les mesures collectives à prendre pour leur adoption. Sous réserve de l'approbation du Sous-Comité, il sera établi une base de données qui permettra de suivre les politiques et les lois relatives aux activateurs de croissance antimicrobiens et leurs incidences sur la santé et le bien-être des animaux, ainsi que sur la productivité, et aussi de faire l'inventaire des autres pratiques d'alimentation.

¹⁴ Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2016. *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Recommandations politiques*. FAO. 8 p. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/bq854f/bq854f.pdf>).

¹⁵ C 2021/21, paragraphe 14.

¹⁶ C 2021/21, paragraphes 23 à 26.

C. Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité

22. La FAO est responsable de plusieurs indicateurs des ODD relatifs au changement climatique et aux ressources naturelles. Elle consolide la base de connaissances et de données factuelles en mettant au point des évaluations et en appréciant les incidences des différentes solutions techniques qui visent à améliorer la performance environnementale du secteur. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont constaté que les systèmes d'élevage étaient très vulnérables au changement climatique et qu'ils permettaient, lorsqu'ils étaient améliorés et gérés de manière durable, de renforcer la résilience face au changement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre¹⁷.
23. La FAO met au point des outils, des méthodes et des protocoles pour évaluer les incidences des systèmes d'élevage sur l'environnement et recenser les meilleures pratiques¹⁸ qui existent dans les pays. Elle renforce les capacités des gouvernements, du secteur privé et des institutions de financement pour qu'ils utilisent ces outils dans le cadre des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et accèdent aux plans de financement et d'investissement climatiques.
24. La fermentation entérique est une source importante de méthane, un polluant climatique à courte durée de vie. Réduire les émissions de méthane permettrait d'obtenir plus rapidement des effets bénéfiques sur le plan climatique, notamment dans le secteur de l'élevage. C'est pourquoi, à la COP26 de la CCNUCC, plus de 110 pays ont adhéré à l'engagement mondial concernant le méthane, mené par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne et qui vise, d'ici 2030, à réduire les émissions de méthane de 30 pour cent par rapport aux niveaux de 2020¹⁹. La FAO a montré que l'adoption des pratiques optimales et des technologies éprouvées dans l'alimentation animale, la surveillance sanitaire des élevages et la gestion des effluents pourrait aider à réduire de 30 pour cent les émissions de gaz à effet de serre²⁰.
25. En outre, la promotion de pratiques de pâturage régénératrices et la remise en état des parcours dégradés peuvent contribuer à piéger le carbone et à stocker celui-ci dans le sol tout en améliorant la biodiversité et la qualité de l'eau, en particulier dans les systèmes de pâturage extensifs. De plus, l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage peut éviter les pertes d'éléments nutritifs, contribuer à la santé des sols et produire de l'énergie renouvelable.
26. Le document COAG:LI/2022/4, intitulé *Intégrer le secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques*, est présenté à la première session du Sous-Comité. Il traite du potentiel que recèle l'élevage s'agissant de contribuer à l'action pour le climat, d'enrichir la biodiversité et de renforcer les services écosystémiques. Il donne également une vue d'ensemble du soutien que la FAO apporte aux Membres pour qu'ils puissent relever le niveau d'ambition de leurs actions en faveur du climat et du développement durable du secteur de l'élevage.

¹⁷ FCCC/SB/2021/L.1.

¹⁸ Voir FAO. 2021. Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE). Dans: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 13 décembre 2021]. <https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr/> et FAO. 2021. Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial (GLEAM). Dans: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 13 décembre 2021]. <https://www.fao.org/gleam/resources/fr/>

¹⁹ Voir <https://www.globalmethanepledge.org/>.

²⁰ Gerber, P.J., Steinfeld, H., Henderson, B., Mottet, A., Opio, C., Dijkman, J., Falcucci, A. *et al.* 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. Rome, FAO. 148 p. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/i3437f/i3437f.pdf>).

27. Au titre de ce domaine de travail, le Sous-Comité suivra le soutien que la FAO apporte aux Membres pour ce qui est d'intégrer les objectifs d'atténuation et d'adaptation liés à l'élevage dans les politiques nationales relatives au climat. En particulier, il rendra compte des consultations régionales visant à élaborer des stratégies régionales d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de l'élevage, de l'élaboration de politiques nationales concernant le changement climatique dans le secteur de l'élevage et des études de faisabilité nationales visant à réduire les quantités de méthane entérique produites.

V. Programmation des activités dans le cadre du programme de travail pluriannuel

28. Le programme de travail pluriannuel est conçu de sorte à permettre au Sous-Comité de se concentrer sur les priorités définies par le Comité. Il permettra une préparation approfondie des différents jalons et produits, sur quatre ans, ce qui laissera assez de temps pour un débat de qualité. Il est proposé de se concentrer sur trois ou quatre produits ou jalons majeurs par session.

29. Les travaux préparatoires pour chacun des principaux produits et jalons suggérés devront être exprimés sous la forme d'activités définies dans le temps, et il sera rendu compte des progrès accomplis lors des sessions du Sous-Comité. On trouvera en annexe au présent document (tableau 1) un calendrier pour les trois prochaines sessions du Sous-Comité, qui constitue l'épine dorsale du programme de travail pluriannuel. Le Sous-Comité pourrait, à chaque session, examiner le programme de travail pluriannuel et donner des indications sur les sujets à traiter à sa session suivante et sur la façon de le faire.

30. Conformément à son règlement intérieur et à son mandat, et sous la supervision de son bureau, le Sous-Comité, entre autres activités, planifie et met en œuvre son programme de travail en collaboration avec les organes et partenaires concernés, met en place des canaux de communication avec différentes parties prenantes, suit les progrès accomplis et rend compte de ses travaux au Comité.

Annexe

Tableau 1: Principaux produits et jalons du programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage relevant du Comité de l'agriculture (2022-2025)

Domaines thématiques	Première session (16-18 mars 2022)		Deuxième session		Troisième session
Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une croissance économique inclusive	Évaluation ⁱ : premier document ⁱⁱ , sur la contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine		Évaluation: autres documents prévus (voir le paragraphe 14)	Atelier mondial/régional pour présenter les résultats de l'évaluation	Évaluation: rapport de synthèse
	Bonnes pratiques visant à améliorer la productivité des petits éleveurs		Examen de l'état d'avancement de l'élaboration de directives volontaires ou d'un autre instrument, si le Sous-Comité et le Comité le demandent		Projet de directives volontaires ou autre instrument
La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»	L'approche «Une seule santé» et la biosécurité dans le secteur de l'élevage		Cible et indicateurs concernant l'approche «Une seule santé» et la biosécurité		Examen des progrès réalisés concernant l'approche «Une seule santé» et la biosécurité
	Autres pratiques à envisager pour remplacer l'utilisation des activateurs de croissance antimicrobiens dans le secteur de l'élevage		Élaboration des directives volontaires ou d'un autre instrument		
Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité	Intégration de l'élevage dans les politiques nationales relatives au climat		Méthodes et indicateurs concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de celui-ci		Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'élevage dans les politiques nationales concernant le changement climatique
Gestion du programme de travail pluriannuel	Adoption du programme de travail pluriannuel		Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel		

ⁱ Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine.

ⁱⁱ Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition et une meilleure santé – vue d'ensemble factuelle et stratégique des connaissances et des lacunes.